

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2005

Présents : B. ANDRÉ – M. DUPONT – M. RASSEL - Mme VANELLE – Mme NOEZ – M. MALBRANQUE - M. DUBOIS – M. BEUVELET - M. DESPREZ – Mme DIÉTRICH – Melle MARTIN - M. LENFANT – Mme GUILLEMANT – Mme DUPONT – Mme BAILLY – Mme RICAUD – Mme MERLIN.

Absents : M. MENIGOT – Mme PORTOIS et M. DE CUBBER ayant donné pouvoir à Melle WAGNER – M. DESCAMPS et M. BOUILLET.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente.

Compte administratif 2004 :

Emile RASSEL présente le compte administratif 2004 dressé par Monsieur le Maire qui s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Section fonctionnement :

- Dépenses Hors Virement à la section Investissement
- Prévu : 1 709 232 € 00.
- Réalisations : 1 643 848 € 61, soit 96.17 %.

- Recettes :
- Prévu : 1 956 835 € 94
- Réalisations : 1 875 000 € 11, soit 95, 82 %.

Pour ce qui concerne les recettes, la différence négative par rapport aux prévisions résulte de l'encaissement en section investissement du legs LECRONT initialement prévu en fonctionnement à l'article 7713 pour 99 999 € 94.

Abstraction faite de ce poste exceptionnel le total des recettes de fonctionnement représente 101 % des prévisions.

En dépenses, il faut également tenir compte de 2 postes non réalisés en 2004. Il s'agit de la fourniture d'électricité du réseau d'éclairage public (art. 60612) et de la maintenance de ce réseau (art. 6156) soit globalement 56 000 € de dépenses supplémentaires.

En rajoutant cette somme aux opérations de 2004, les réalisations ont représenté 99, 45% des prévisions.

Au vu de ces résultats, on peut donc constater une parfaite maîtrise des recettes et des dépenses.

- La section de Fonctionnement laisse donc apparaître un excédent pour l'année 2004 de 231 151 € 50.

- En y rajoutant le report de l'excédent disponible à la clôture de l'exercice 2003, soit 121 685 € 34, l'excédent total de Fonctionnement au 31 décembre 2004, s'élevait à la somme de 352 836 € 84.

Section Investissement :

- Les dépenses se sont élevées à 646 895 € 82 et les recettes quant à elles à 596 930 € 36, ce qui donne un déficit de 49 965 € 46.
- En tenant compte du report des restes à réaliser au 31/12/2004, c'est-à-dire 324 702 € 74 en dépenses et 125 856 € 22 en recettes, la section Investissement se solde par un déficit de 248 811 € 98, somme à laquelle il convient d'ajouter le déficit 2003 de 22 041 € 45, soit un déficit global cumulé d'investissements de 270 853 € 43.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats :

Globalement, le résultat d'exploitation de l'exercice 2004 laisse apparaître un excédent de 352 836 € 84, dont l'affectation est proposée comme suit :

- Couverture du déficit d'investissement : 270 853€ 43
- Report de fonctionnement : 81 983 € 41.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

Travaux AGEDECO :

Le plafond des locaux occupés par l'entreprise AGEDECO est à remplacer. Le coût des travaux se monte à environ 30 000 € et afin de financer ceux-ci, il est proposé un transfert de crédits du compte Travaux de bâtiments 2313 de l'opération 103 : « salle de tennis » sur le compte 2313 – 999 d'opération non affectée.

Transfert de crédits :

Un état des investissements réalisés en 2005 et des dépenses engagées est présenté au conseil municipal. Un transfert de crédit est proposé pour permettre le financement des engagements :

2182 – 999 matériel de transport	- 1000 €
2313 – 102 Construction GS 2 ^{ème} trimestre	- 1331, 50 €
2152 – 999 Installation de voirie	+ 2331, 50 €

Salle de tennis :

Emile RASSEL rappelle à l'attention des quelques conseillers municipaux qui n'avaient pu assister à la réunion de l'ensemble des commissions du jeudi 2 juin, qu'après examen du dossier d'avant projet sommaire de la salle de tennis.

Compte tenu du montant estimatif des travaux confirmés par l'architecte (1 643 000 €), une décision d'abandon de ce projet a été décidée par vote à bulletins secrets, 13 conseillers sur 15 présents s'étant prononcés pour cet abandon. Le coût financier de

cette opération s'avérait en effet incompatible avec une saine gestion des finances communales. En effet, le montant des emprunts à contracter aurait eu pour conséquence de supprimer toute autre possibilité d'investissement nouveau pour plusieurs années.

En outre la population aurait très mal compris que la municipalité s'engage dans un investissement d'une telle ampleur au bénéfice d'une seule association.

Suite à cette décision, Monsieur le Maire a reçu récemment le Président du Club de tennis pour l'en tenir informé.

Il lui a fait part également de son appui pour rechercher une solution qui puisse concourir au bon fonctionnement du club de tennis, et notamment un projet moins important, forcément moins coûteux, et adapté aux possibilités financières de la commune.

Dans un premier temps et sous réserve du respect des règles administratives, l'architecte pourrait être contacté afin d'examiner en commun les possibilités et conditions de réalisation d'un équipement moins important, un seul court couvert et d'en effectuer le chiffrage.

Si cette solution s'avérait possible, cela permettrait de bénéficier de toute la procédure engagée à ce jour, avec notamment la désignation des différents prestataires avec lesquels nous nous sommes engagés : conducteur d'opération, architecte bureau de contrôle, coordinateur sécurité, voici donc aujourd'hui à quel stade de réflexion nous nous trouvons.

Monsieur le Maire précise que le club de tennis mérite toute notre attention compte tenu de ses résultats. Par conséquent, ce projet mérite de ne pas être abandonné.

Accord unanime du conseil municipal.

Subventions exceptionnelles :

CLUB EMMERINOIS DE JAVELOT :

sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la finale de la Coupe de France de Javelot qui se déroulera à Emmerin le 25 septembre 2005.

Les frais d'organisation de cette manifestation sont évalués à la somme de 733 €.

En 2003, le club avait organisé le championnat de France et pour cette occasion avait obtenu une subvention exceptionnelle de 428 €, couvrant 50 % des frais engagés.

Considérant que la tenue de cette manifestation à Emmerin concourra à la notoriété de la commune, je propose qu'une suite favorable soit apportée à la demande de subvention et d'en fixer le montant à 50 % des frais à engager, soit 367 €.

ANIMATION GYMNIQUE EMMERINOISE :

sollicite une subvention exceptionnelle pour la participation de l'équipe critérium (grands) qui a participé à la finale du Championnat de France U.F.O.L.E.P. le 5 juin à Nantes.

Le montant des frais de déplacement et d'hébergement s'élève à la somme de 683, 84 € et concerne les 8 membres de l'équipe, 1 juge, l'entraîneur et la présidente du club.

Comme cela se pratique habituellement, il est proposé une subvention représentant 50 % de la dépense, soit 342 €.

Plusieurs jeunes de la commune se sont engagés dans la préparation d'un projet éducatif qui se déroulera en juillet prochain à l'hôpital « YENDUBE » et à l'orphelinat de DAPAONG au TOGO (documents joints).

Ce projet est réalisé sous l'égide de l'association « Jeunesse Ouvrière Chrétienne » de Lille et environs.

Son financement qui est estimé à 7 681 € est couvert en partie par des actions organisées par les jeunes porteurs du projet (Budget Prévisionnel joint).

Afin de compléter ce financement à hauteur de 750 €, des demandes de subvention ont été présentées aux communes d'Armentières et d'Emmerin où résident les jeunes participant à cette opération, qui comporte au total 4 jeunes et 2 accompagnateurs adultes de la J.O.C.

Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande de subvention et d'en déterminer le montant. Accord unanime pour une subvention de 400 €.

Co – financement formation demandeurs d'emploi :

En réunion commissions Finances et Action Sociale du 15 juin 2004, un avis de principe favorable avait été formulé pour une participation financière de la commune au profit de demandeurs d'emploi s'engageant dans une formation homologuée prescrite par l'A.N.P.E., dans le cadre du P.A.R.E.

Nous sommes aujourd'hui saisis d'une demande présentée par Madame DALLA-BARRA Isabelle, demeurant 37 rue Leboucq, concernant une formation en visiteur médical homologuée par l'A.N.P.E.

Le coût de cette formation s'élève à 3 400 €.

La participation de l'A.S.S.E.D.I.C. peut s'élever à 50 %, sous réserve qu'un co – financement public de 10 à 15 % soit également prévu.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande..

Le conseil municipal émet un avis favorable au co – financement des formations de demandeurs d'emploi et fixe la participation communale à 10 % du coût.

Transfert de charges CUDL :

Lille Métropole a pris la compétence « Equipements et réseaux d'équipements sportifs » par délibération du 20 novembre 2000.

La commission d'évaluation de transferts de charges propose la mise à disposition de la patinoire SERGE CHARLES à Lille Métropole qui se substituera au SIVOM Centre Métropole et les charges transférées d'un montant de 93 008 € ventilées sur les communes de Marcq En Baroeul, Wasquehal et Mouvaux.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Bail 6 rue des Fusillés :

Le bail concernant le 6 rue des Fusillés, occupé par Madame veuve WIPLIE – DENNEULIN est expiré depuis le 31 décembre 2004.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de ce bail pour 6 ans moyennant un loyer mensuel de 110, 25 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Baux de chasse :

Les baux de chasse de la commune sont expirés depuis le 31 mars 2005.

Marcel DE CUBBER a repris le dossier de locations de chasse pour un partage équitable des propriétés de la commune. La répartition se fera de la manière suivante :

- La garenne emmerinoise 17 ha 76 a 23 ca,
- La diane emmerinoise 19 ha 37 a 12 ca,
- La communale des chasseurs d'Emmerin 5 ha 12 a 94ca,
- Monsieur Michel BLONDEL 71 a 40 ca.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Baux ruraux :

Monsieur Benoît DEGROOTE sollicite le transfert des baux ruraux de son père Jean-Michel DEGROOTE, décédé, à son profit.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et propose un fermage de 8 quintaux à l'hectare.

Voyage scolaire :

Le conseil municipal approuve l'organisation du séjour « chasse nature » des élèves de la classe CP/CE1. L'APE participera aux frais pour 5 € / élèves. La participation des familles est fixée à 40 €.

Tarif CLSH :

Afin de respecter les conditions fixées par la CAF, les tarifs du CLSH pour l'année 2005 sont modifiés pour la 1^{ère} tranche. Le quotient familial des différentes tranches est réajusté.

Ecole de musique :

La remise des diplômes de l'école de musique aura lieu le lundi 27 juin à 19 H.

Monsieur le Maire qui ne pourra s'y rendre sollicite les conseillers disponibles pour le représenter.

Se proposent : C. VANELLE – M. DIETRICH – S. MARTIN.

Dotation de solidarité communautaire :

Le président du groupe auquel appartient Monsieur le Maire à la CUDL a informé chaque membre de la réforme de la dotation de solidarité communautaire.

Après examen du document, il ressort qu'il est fait abstraction dans le texte des contraintes particulières de certains territoires et notamment des champs captants.

Monsieur le Maire a donc adressé un courrier à son président de groupe pour attirer l'attention sur la non prise en considération de ces cas particuliers.

Sécurité :

Depuis quelques temps, on constate une recrudescence des dégradations diverses et notamment dans les plantations. Sur le parking du bicentenaire, des gymkhanas automobiles ont lieu régulièrement.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2003, il avait fait une intervention auprès de Nicolas SARKOZY, alors Ministre de l'Intérieur. Il avait suggéré que la commune d'EMMERIN soit retenue comme zone test d'une intervention concertée des différents services de l'Etat. Ce jour, il lui a fait une nouvelle proposition dans le même sens ainsi qu'au Préfet de Police, au Procureur de la République et au Commandant de Police. Le manque de moyens est souvent invoqué par les services de police.

Dans ces conditions, si un incident survenait, Monsieur le Maire n'hésiterait pas à engager la responsabilité de l'Etat.

Aménagements du parking du bicentenaire :

Le 10 mai dernier, une réunion avec les services de voiries de l'UT Lille – Seclin de LMCU a permis de préciser les désirs de la commune quant à l'aménagement du parking du bicentenaire, rebaptisé le parking des « rodéos », soit : réaménagement de l'entrée, pose de bornes et maintien de 67 places de stationnement.

Nous contestons le classement de ce parking qui n'est pas uniquement réservé à l'école puisqu'il est largement ouvert au public qui accède également au foyer social et au complexe sportif. Pour cette raison, nous sollicitons une prise en charge éventuelle par la CUDL des aménagements.

Chiens dangereux :

Un signalement a été fait auprès des services de police sur la présence régulière de chiens dangereux non – déclarés sur le complexe sportif.

Travaux rue de la canteraine :

Yves DUPONT informe qu'un dossier relatif aux travaux de la rue de la Canteraine est consultable en Mairie.

Celui-ci comporte :

- Le plan des travaux,
- le plan détaillé d'EMMERIN des branchements d'eau,
- le résultat de l'enquête assainissement.

Information :

Madame BILLIAU, institutrice à l'école primaire d'Emmerin a fait valoir ses droits à la retraite après avoir enseigné à plus de 600 de nos enfants.